

n°131
Mai & Juin
2017

A.S.A.P.H.P

Informations

Le Bilan Comptable 2016 fait apparaître un excédent de 5 586.49 €. Le nombre d'heures travaillées a été de :

- 3 164.42 heures en Mandataire
- 38 592.50 heures en Prestataire

Soit un total de **41 756.92** heures.

La Tarification

Le Conseil Départemental applique la tarification à tous les services d'aide à domicile depuis le 1er avril 2017. Cela veut dire que les tarifs que l'association ASAPHP ont changés.

Pour les personnes qui bénéficient de l'APA il y a deux tarifs :

- ◆ Tarif P1 est à 21.46 €
- ◆ Tarif P2 est à 20.55 €

Le montant de votre participation va être calculé par le Conseil Départemental, qui doit vous faire parvenir un courrier explicatif.

Le P1 : c'est des heures d'auxiliaire de vie
Le P2 : c'est des heures d'employé à domicile

Pour les personnes qui bénéficient de la MDPH il y n'a qu'un seul tarif 21.46 €.

Et comme pour les personnes de l'APA, le Conseil Départemental va vous calculer et vous faire parvenir un courrier pour vous donner le montant de votre participation.

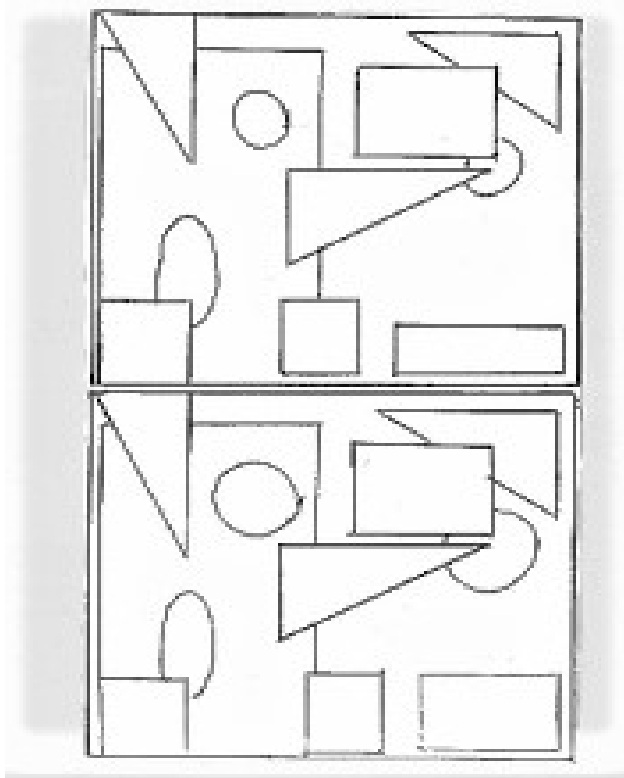
Pour les personnes qui bénéficient de l'aide-ménagère au titre de l'Aide Sociale le tarif est de 20.55 € et comme pour les autres bénéficiaires un courrier vous sera adressé.

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à l'ensemble des interventions à domicile sauf pour les interventions financées par les Caisses de retraite et pour les moins de 70 ans ne relevant pas d'aides financées par le Conseil Départemental.

Source : Notre cabinet comptable et Conseil Départemental

Informations

Trouvez quelles sont les 8 différences entre les deux



Permanence France Alzheimer
Le 1er mardi de chaque mois au sein de l'association
ASAPHP

Ecoute - Aide - Soutien

Avec ou sans rendez-vous

Sommaire

ASAPHP

- Bilan
- Tarification

Informations

- Dessin différences
- Permanence FA

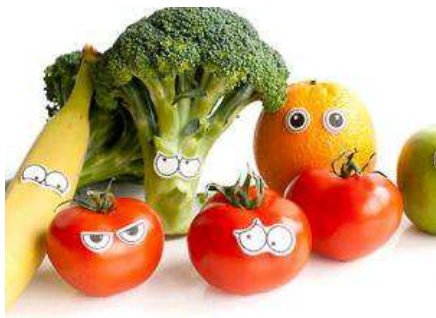
Actualité

- La santé en mangeant
- Anniversaire



Le Guide nutrition à partir de 55 ans
« La santé en mangeant et en bougeant »

La pyramide alimentaire



BIEN MANGER, BOUGER, PROTÈGE VOTRE SANTÉ.

1 ou 2 fois par jour : Viandes, œufs et poissons

3 par jour : Produits laitiers

A chaque repas selon l'appétit : Féculents

5 par jour au moins : Fruits & légumes

limiter la consommation : Gras, Sucre, Salé

Eau à volonté

Programme National Nutrition Santé

www.mangerbouger.fr



L'équipe administrative souhaite un joyeux anniversaire à toutes les personnes nées en mai et juin.

Joyeux Anniversaire



NOUS CONTACTER

Maison des services
Bd Henri Saumande
24800 THIVIERS
Tel. : 05 53 62 39 82

asadhp.mtt@wanadoo.fr
www.aide-hautperigord.fr